

VACANCES avec l'Association Cerebral Suisse

FEUILLE COMPLÉMENTAIRE POUR ASSISTANT-E-S

lors des vacances en groupes avec des personnes avec une paralysie cérébrale.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos vacances pour personnes adultes avec une paralysie cérébrale et de votre désir d'y participer comme assistant-e ! Nous vous prions de lire attentivement ce qui suit avant de remplir le formulaire d'inscription.

Principe de base

La personne adulte avec ses capacités, ses intérêts et ses désirs est placée au centre de notre attention. L'assistance individuelle comprend toutes les formes de soutien grâce auxquelles la personne en situation de handicap peut organiser ses vacances et participer aux activités du groupe de manière autodéterminée. N'oubliez pas que vous n'êtes pas vous-même en vacances, mais que vous êtes là pour permettre à une personne en situation de handicap de vivre une expérience unique !

Pour vous, les vacances en groupe avec des personnes handicapées ne sont pas des vacances au sens propre du terme. En tant qu'assistant-e, vous prenez en charge l'assistance personnelle d'une personne avec une paralysie cérébrale, une tâche avec des importantes responsabilités. Les personnes avec une paralysie cérébrale, sont souvent aussi polyhandicapées, c'est-à-dire qu'en plus de la motricité, la perception, la parole et/ou le raisonnement peuvent également être touchés.

L'assistance que vous réalisez en accord avec votre vacancier-ière peut être fatigante. Nous déconseillons la participation aux personnes souffrant de graves problèmes de dos ou de troubles psychiques. En cas de doute, prenez contact avec nous.

L'encadrement est facilité par la formation de petits groupes composés de deux vacanciers-ières et de deux assistant-e-s qui peuvent ainsi s'entraider mutuellement.

Conditions pour les assistant-e-s :

- âge : entre 18 et 70 ans
- compréhension du dialecte suisse alémanique, resp. du français
- montrer de l'intérêt pour la rencontre avec des personnes handicapées
- être motivé pour acquérir des connaissances dans les soins et l'assistance de personnes avec souvent un lourd handicap
- porter une part de responsabilité pour un-e hôte en situation de handicap
- être capable de travailler en équipe
- avoir du plaisir de participer aux vacances en groupe
- accepter de mettre ses propres intérêts en second plan
- accepter de travailler souvent plus de 12 heures par jour

Vereinigung Cerebral Schweiz | Association Cerebral Suisse | Associazione Cerebral Svizzera

Zuchwilerstrasse 41 | 4500 Soleure | +41 32 622 22 21

info@association-cerebral.ch | www.association-cerebral.ch | Postkonto 45-2955-3

In enger Zusammenarbeit mit unseren regionalen Vereinigungen und der Schweiz. Stiftung für das cerebral gelähmte Kind.

En étroite collaboration avec nos associations régionales et la Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral.

In stretta collaborazione con le nostre associazioni regionali e la Fondazione svizzera per il bambino affetto da paralisi cerebrale.

Font partie de vos tâches :

- participation à la rencontre de préparation
- prendre contact avec le-la vacancier-ière que vous allez accompagner avant les vacances
- prendre part aux activités du groupe
- organiser parfois de façon indépendante les activités quotidiennes au sein du groupe
- respecter l'obligation de secret concernant les données personnelles ou les informations sur le diagnostic du vacancier-ière
- respecter et préserver la sphère privée de l'ensemble des participant-e-s
- prise en charge de l'assistance d'un-e vacancier-ière et aussi aider les autres

Formes d'assistance possibles (indépendamment du handicap) :

- pousser la chaise roulante, soutenir la personne handicapée ayant des difficultés à marcher, avoir un œil vigilant sur la personne
- faire et défaire les valises, ranger la chambre, prenez soin des biens de la personne
- aider la personne handicapée à se lever le matin et à se mettre au lit le soir, évent. la changer de position durant la nuit
- l'habiller et la déshabiller ainsi que l'aider dans les soins corporels (douche, bain, toilette intime, aller aux toilettes, se laver les dents, se raser, etc.)
- couper la nourriture en menus morceaux et aider la personne handicapée à manger
- accompagner et aider la personne handicapée lors d'excursions, pour faire des achats, lors d'activités sportives ou dans les soirées récréatives
- accompagner le-la vacancier-ière à la plage et dans l'eau
- évent. aider à communiquer (p. ex.: aider à formuler ses désirs)
- évent. gérer la prise des médicaments
- évent. gérer et contrôler l'argent de poche

L'Association Cerebral Suisse vous offre :

- formation continue sur demande
- rencontre préparatoire avec les responsables du voyages afin de vous préparer à vos tâches.
- soutien et instructions par les responsables du groupe ainsi que par les assistant-e-s expérimentées
- lors de votre entrée en fonction vous recevez la brochure "Accompagnant-e de vacances pour personnes avec handicap" et le "code de conduite pour la prévention des violations de limites et des abus sexuels"
- faire de nouvelles expériences et nouer des contacts avec de nombreuses personnes différentes
- avoir un aperçu du travail avec les personnes handicapées
- prise en charge des frais suivants : voyage à partir du point de rendez-vous, logement en chambre double et repas selon l'arrangement.
- une indemnisation des frais pour couvrir vos dépenses (réunion préparatoire, appels téléphoniques, la visite au vacancier-ière, le voyage jusqu'à l'aéroport ou au point de rencontre, déjeuner, excursions, etc.). Cela comprend un forfait de base de 70 CHF et un forfait journalier selon l'arrangement. Le forfait journalier est de 40 CHF en demi-pension, 20

CHF en pension complète et de 80 CHF avec un arrangement avec uniquement le petit déjeuner.

- Les civilistes sont rémunérés conformément à l'accord conclu avec le ZIVI, organe responsable du service civil.
- assurance accident et responsabilité civile
- confirmation de votre engagement et si vous le souhaitez, notation dans le dossier bénévolat
- reconnaissance de votre engagement comme civiliste ou stage
- si souhaité, formulaire pour congé-jeunesse non-payé à l'intention de votre employeur (max. 5 jours de travail par année pour les personnes de moins de 30 ans)

Nous serions très heureux de pouvoir vous accueillir en tant qu'assistant-e. En effet, grâce à votre aide, une personne handicapée pourra bénéficier de vacances variées en toute tranquillité !